

Paul-Louis Courier candidat aux élections législatives de 1822

par Jean-Pierre Lautman*

Dans la nuit du 13 au 14 février 1820, Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry (a), est poignardé à mort à Paris par Louvel. Multiples et immenses pour le destin de la France sont les conséquences de cet assassinat. Parce qu'elles jouent un rôle moteur dans l'engagement de Paul-Louis Courier contre la branche aînée des Bourbons, retenons-en seulement deux liées l'une l'autre : la souscription pour l'acquisition du domaine de Chambord et les élections législatives de 1822.

Souscription pour l'acquisition du domaine de Chambord

La mort du prince fait l'effet d'un tremblement de terre. Quel est l'avenir politique du pays en émoi puisque le neveu du vieillissant Louis XVIII, le duc d'Angoulême, n'a pas d'enfant ? Le pays est en effervescence. Or, quelques mois après cette tragédie, le pays apprend que la duchesse Marie-Caroline porte un enfant du défunt. Garçon ? Fille ? La France retient son souffle.

Le 29 septembre 1820, la duchesse met au monde un enfant de sexe mâle prénommé Henri. « L'enfant du miracle » est le dépositaire de toutes les espérances de la branche aînée des Bourbons. Afin de marquer l'importance de l'événement, une souscription publique est organisée pour offrir au nouveau-né le domaine de Chambord. D'où le titre de comte de Chambord qui sera désormais le sien. À compter du début 1821 et jusqu'en 1824, toute la France est invitée à souscrire... Départements et communes sont sollicités. En Indre-et-Loire, les communes les plus généreuses sont (en francs) : Tours : 2000 - Amboise 300 – Azay-le-Rideau 400 – Chinon 400 - Loches 500 – Saint-Avertin 200 – Sainte-Maure 180 - Restigné 300.

Opposé à cette souscription, Courier l'attaque avec son *Simple discours de Paul-Louis, vigneron de la Chavonnière aux membres du conseil de la commune de Véréty, département d'Indre-et-Loire. À l'occasion d'une souscription proposée par Son Excellence le ministre de l'Intérieur, pour l'acquisition de Chambord*. Dans ce pamphlet paru fin avril 1821, il lance un long réquisitoire contre les mœurs auliques. Le 28 août, il est condamné pour « outrage à la morale publique » par la cour d'assises de la Seine : deux cents francs d'amende et deux mois de prison qu'il purge du 11 octobre au 9 décembre 1821. Dans la prison parisienne de Sainte-Pélagie, il reçoit beaucoup. Notamment ses amis libéraux. De quoi s'entretiennent-ils avec le détenu ?

Les élections législatives de 1822

L'évidente ascension des libéraux menace les institutions monarchiques. Aussi le pouvoir tire-t-il parti de l'assassinat du duc de Berry pour contenir leur influence à la chambre des députés. Désireux de retrouver une majorité de droite, le second ministère Richelieu fait adopter le 29 juin 1820 la « loi du double vote ». De quoi s'agit-il ?

* Membre de l'Académie de Touraine.

La loi du double vote

Au collège unique qui, jusqu'à présent, associe tous les électeurs censitaires assujettis à un minimum de 300 F d'impôt annuel – de sexe masculin, ils doivent avoir au moins 30 ans - s'ajoute un nouveau collège réservé aux électeurs les plus imposés. Deux moments sont prévus pour l'élection : dans un premier temps, tous les électeurs votent dans un collège d'arrondissement ou « petit collège » ; ceux-ci élisent les 258 députés des arrondissements des départements. Dans un deuxième temps, le quart des électeurs les plus riches du département votent une seconde fois dans le collège « du département » ou « grand collège » pour élire 172 autres députés. Cette loi revoit le nombre de représentants à la chambre ; ainsi le nombre de députés d'Indre-et-Loire précédemment fixé à cinq est-il abaissé à quatre.

En publiant une suite au *Simple discours* avec le désopilant *Procès de Paul-Louis Courier, vigneron de la Chavonnière...* Courier est devenu une célébrité. Imposé à hauteur de 1314 F de contributions directes, ne serait-il pas un bon candidat d'opposition ? Gageure difficile à soutenir ! Toujours resté à l'écart du champ de bataille politique, ce zéléteur du progrès conserve une farouche indépendance d'esprit du fait qu'il récuse toute contrainte intellectuelle induite par l'appartenance à un groupe. Dans la lettre à sa femme du 4 octobre 1821, il écrit :

Quelques personnes voudraient que je fusse député et y travaillent de tout leur pouvoir. Je serais fort fâché que cela réussît, pour bien des raisons que tu devines. Je n'oserais refuser, mais je suis convaincu que ce serait pour moi un malheur ; cela ne me convient point du tout. Au reste, il y a peu d'apparence, car je crois que je ne conviens à aucun parti.¹

Coup de théâtre : il cède au chant des sirènes libérales et consent à se présenter aux élections législatives de 1822 en Indre-et-Loire. Il est probable que parmi ces « quelques personnes » qui « travaillent de tout leur pouvoir » se trouvent La Fayette et surtout Marc René Marie Le Voyer de Paulmy d'Argenson. Celui-ci, propriétaire du château des Ormes dans la Vienne, est député libéral depuis 1815. Il admire Courier au point d'avoir fait acheter un grand nombre d'exemplaires du *Simple discours* dès leur sortie des presses.

Le 19 avril 1822, le préfet d'Indre-et-Loire assemble le corps électoral du département : trois postes de députés sont à pourvoir. Le duc Amédée Bretagne de Duras préside le collège électoral du département, le député Letissier, celui du collège d'arrondissement de Tours, le comte d'Effiat, le second collège d'arrondissement, celui de Chinon-Loches. Ce dernier comprend 152 564 habitants et 515 électeurs.

		TOURS		Chinon		Loches	
643 219 P. 275 071	1	Amboise	6				
		Bléré	7				
		Ch. au Renault	9 1/2				
		Montbaron	3				
		Neuvy le Roy	8 1/2				
		Neuillé-					
		Pont-Pierre	5				
		TOURS	0				
		Toussay	2				
Indre et Loire 1. ^e 4 D.	2	Aray le Râteau	3 1/2	13 1/2			
		Boirgueil	4	19 1/2			
		Château la Vallière	13	21			
		Chinon	0	15 1/2			
		la Haye	12	7			
		L. N ^e Bouchard	4	12			
		Langeais	6	14 1/2			
		Ligueil	11 1/2	4			
		Loches	13 1/2	0			
		Montrevoir	19	4			
		le G ^e Pressigny	14 1/2	8			
		Preuilly	17 1/2	8 1/2			
		Richelieu	5	14 1/2			
S ^e Maure	9	8 1/2					

Carte électorale de 1821 (détail), circonscriptions des arrondissements électoraux d'Indre-et-Loire (b).

¹ Viollet-le-Duc, 1986 : 299.

Un candidat peu impliqué

Courier qui se sait constamment surveillé par la police prend toutes les dispositions dans tous ses déplacements. Malgré cela, les mouchards veillent : le 19 avril 1822, le sous-préfet de Loches informe le préfet que Courier a été choisi pour porter les couleurs de la gauche aux élections. Dès lors, les libéraux de Touraine appuient sa candidature pour laquelle le candidat s'implique physiquement peu. Au passage, rappelons que la santé de Courier est précaire et qu'il ne peut supporter les conditions éprouvantes de nombreux déplacements pour assurer la campagne électorale et tenir des réunions publiques sans que cette santé en pâtisse. Il se rend à Loches le 1^{er} mai, cependant il s'abstient de paraître à Chinon qu'il sait acquise à son adversaire.

Qui est le concurrent du pamphlétaire ? Le comte Benoît Jean Gabriel Armand de Ruzé d'Effiat. Ce notable naît à Tours le 6 septembre 1780. Il meurt au château de Chezelles le 7 septembre 1870, à l'âge canonique de 90 ans. Descendant d'une vieille famille d'Auvergne, qui se distingua dans les armes et la diplomatie, il émigre avec son père en 1792. Il rentre en France à la fin du Consulat. Nommé maire de la petite commune de Chezelles en décembre 1807, il reste à l'écart de l'arène politique jusqu'au retour des Bourbons. Il devient maire de Chinon le 25 avril 1816 ; il le reste jusqu'au 20 avril 1828. Il est très proche du comte Louis-Joseph Auguste de Waresquiel, sous-préfet de Chinon de juillet 1814 à août 1830 [avec résignation durant les Cent-Jours]. Henry Grimaud fournit un témoignage révélateur sur le soutien implicite de l'administration à Ruzé d'Effiat :

Le 22 décembre 1820, le conseil municipal de Chinon, empressé de donner à M. de Waresquiel sous-préfet une marque publique de son attachement et de sa reconnaissance, émettait à l'unanimité le vœu que le Roi serait supplié de vouloir bien autoriser la ville de Chinon à tenir sur les fonts du baptême l'enfant du sous-préfet, dont la naissance s'annonçait comme prochaine ; en d'autres termes on demandait que le maire fût désigné officiellement comme parrain².

Pareil attelage ne pouvait manquer son but. L'élection a lieu le 10 mai à Chinon. La veille, le comte d'Effiat, président du collège électoral, a assisté à la messe, accompagné d'un bon nombre d'électeurs. Courier l'épinglera férocement dans son pamphlet *Livret de Paul-Louis, vigneron* : « C'est une espèce d'imbécile qui sert la messe, et communie le plus souvent qu'il peut ».³

On procède au dépouillement : Ruzé d'Effiat est crédité de 222 voix et Courier de 133. Sur le nom d'Aubert du Petit-Thouars (c) se portent 13 voix et, sur celui de Louis-Paul Ducourier (sic) 2. Ces chiffres sont ceux officialisés par le préfet. Le bureau de Chinon avait comptabilisé 160 voix pour Courier. La faible participation – 380 bulletins dont 10 blancs sur 515 inscrits - s'explique par le fait que les électeurs de Loches sont irrités de devoir se rendre à Chinon plutôt qu'à Tours pour cette élection.

Laissons à Courier le soin de conclure cet épisode unique de son implication dans la vie politique tourangelle. Dans les colonnes du *Courrier français* du 23 mai 1822, en réponse au *Drapeau blanc*, journal ultra qui s'était gaussé de son échec à la législative, il écrit :

Je ne fus concurrent de personne à Chinon, n'ayant nulle part concouru, que je sache, avec qui que ce soit ; je n'ai demandé ni souhaité d'être député ; non que je tinsse à grand honneur d'être vraiment élu, comme dit Benjamin Constant ; mais diverses raisons me le faisaient plutôt craindre que désirer : les périls de la tribune, l'appréhension fondée de mal remplir l'attente de ceux qui me croyaient capables de quelque chose pour le bien général ; plus que tout, l'embarras d'être d'une assemblée où je n'aurais pu me taire en beaucoup d'occasions sans trahir mon mandat, ni parler sans risquer d'outrepasser la mesure de ce qui s'y peut dire.⁴

² Grimaud, 1918 : 499-502.

³ Courier, 1940 :168.

⁴ Id. :196.

Notes

a Charles-Ferdinand d'Artois était héritier au troisième rang de la couronne de France après son père le comte d'Artois et son frère aîné le duc d'Angoulême

b Dessinée par Vivien de Saint-Martin, la carte électorale de la France fournit de précieuses indications pour chaque département. Dans la première colonne sont donnés : superficie en hectares de chaque département, pour ce qui concerne l'Indre-et-Loire : 643 219 ; nombre d'habitants : 275 071 ; nombre de députés : 4 ; cantons qui composent d'une part le collège électoral de Tours (Amboise – Bléré - Château-Renault – Montbazou - Neuvy-le-Roi - Neuillé-Pont-Pierre – Tours - Vouvray) et, d'autre part, celui de Chinon-Loches (Azay-le-Rideau – Bourgueil - Château-la-Vallière – Chinon - La Haye - L'Ile-Bouchard - Langeais – Ligueil – Loches – Montrésor - Le Grand Pressigny – Preuilly – Richelieu - Sainte-Maure).

Les nombres des 2^e et 3^e colonnes expriment la distance en lieues de la commune-canton au chef-lieu d'arrondissement électoral.

c Abel Ferdinand d'Aubert du Petit-Thouars (1769-1829) représentant de l'Indre-et-Loire au corps législatif de 1807 à 1811 attira sur son nom des voix certainement bonapartistes.

Bibliographie

COURIER Paul-Louis, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard (La Pléiade), 1940.

DESTERNES Louis, Paul-Louis Courier et les Bourbons, *Les Cahiers bourbonnais*, Moulins, 1962.

GRIMAUD Henry, Notice biographique sur le comte Auguste de Waresquiel, *Bulletin des amis du vieux Chinon*, 1905, tome 1^{er}, 1905-1917, imprimerie Delaunay-Dehaies, 1918, p. 498-504.

VIVIEN DE SAINT-MARTIN Louis, *Carte électorale de la France*, indiquant la circonscription des arrondissements électoraux de chaque département d'après la loi du 16 mai 1821, etc. ; dressée par L. Vivien, géographe. A Paris, chez E. Collin, rue de la Harpe, 1821. Consultable sur le site de la BnF.

VIOLLET-LE-DUC Geneviève, *Correspondance générale de Paul-Louis Courier*, tome 3 (1815-1825), Paris, Librairie G. Nizet, 1986.

Pour citer cet article

LAUTMAN Jean-Pierre, Paul-Louis Courier candidat aux élections législatives de 1822, *Chroniques tourangelles de l'Académie des sciences, arts & belles-lettres de Touraine* n° 38, février 2022.